

EXTENSION DE L'AVENANT FRAIS DE SANTÉ DU 1ER DÉCEMBRE 2020

Date de création : 29/09/2021
Date de première publication : 26/01/2021
Date de version publiée : 29/09/2021
Date de vérification : 29/09/2021
Date de début de publication : 29/09/2021
Date de fin de publication : 31/03/2022
Ccn : Organismes de formations

Les partenaires sociaux ont signé un avenant relatif au régime Frais de santé le 1er décembre 2020. Cet avenant est applicable depuis le 1er janvier 2021. Il vient notamment recommander 4 organismes assureurs, modifier les taux de contribution ainsi que les garanties frais de santé.

Cet avenant vient d'être étendu par un arrêté du 17 septembre 2021 (publié au JO du 29 septembre 2021).

Les adhérents peuvent retrouver l'intégralité du texte conventionnel dans leur espace adhérent en [cliquant ICI](#).